



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le lundi 30 mars 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du nouveau supercarburant 95-E10 : l'Etat conforte l'objectif du "plan biocarburants" de 7% en 2010

Le supercarburant 95-E10, nouveau carburant pouvant contenir jusqu'à 10 % en volume d'éthanol, sera progressivement distribué dans les stations-service à partir du 1er avril prochain.

Ainsi que l'a annoncé le Président de la République, lors de sa visite au Mondial de l'automobile le 9 octobre dernier, la mise sur le marché du supercarburant 95-E10 contribuera, dans la filière essence, à l'atteinte des objectifs d'incorporation prévus par le plan biocarburants français, et en particulier l'objectif de 7 % en énergie prévu en 2010.

Le supercarburant 95-E10 est compatible avec 60 % des véhicules essence actuellement en circulation et avec la très grande majorité des véhicules essence neufs. Le parc automobile essence tendra donc, à terme, à être entièrement compatible. La liste exhaustive des véhicules compatibles avec ce nouveau carburant a été publiée au Journal Officiel et est accessible en ligne depuis le site Internet du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, ou à travers l'adresse www.carburantE10.fr.

Pour les véhicules qui ne figurent pas sur cette liste, il est conseillé de continuer à utiliser les supercarburants 95 ou 98, dont la distribution sera maintenue.

La dénomination officielle supercarburant «SP95-E10» ou en abrégé «95-E10» rappelle que ses caractéristiques principales, à l'exception de sa teneur en éthanol ou équivalent, sont identiques à celles du supercarburant SP 95. Le SP95-E10 est en outre conforme aux spécifications définies par la directive européenne relative à la qualité des carburants, dont la dernière modification a été adoptée dans le cadre du paquet Energie-Climat.

Le lancement de ce nouveau carburant résulte d'une large concertation et d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés des secteurs agricoles et industriels (producteurs, raffineurs, distributeurs de carburants, constructeurs automobiles), des organismes compétents (IFP, BNPé/AFNOR) et des services de l'Etat.

Contacts presse :

Benoît PARAYRE	01 40 81 72 36
Frédérique HENRY	01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ	01 40 81 31 73
